



JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

BIMENSUEL
Paraissant les 15 et 30
de chaque mois

15 Décembre 2003

45^{ème} année

N° 1060

SOMMAIRE

II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération

Actes Divers

27 Novembre 2003 Décret n°109 - 2003 portant nomination de deux chefs
de missions. 467

3 décembre 2003 Décret n°2003 - 078 portant nomination de deux consuls
généraux. 467

Ministère de la Défense Nationale

Actes Divers

1^{er} décembre 2003 Décret n°111 - 2003 portant acceptation de démission d'un officier de
l'Armée Nationale. 467

1^{er} décembre 2003 Décret n°112 - 2003 portant radiation d'officiers des cadres de l'Armée
Active. 467

1 ^{er} décembre 2003	Décret n°113 - 2003 portant nomination d'un élève - officier au grade de sous - lieutenant d'active de l'Armée Nationale.	468
1 ^{er} décembre 2003	Décret n°114 - 2003 portant mise à la retraite d'office d'un officier de l'Armée Nationale par mesure disciplinaire.	468
11 novembre 2003	Décision n° 640 portant modification de la décision n°00601 du 21 octobre 2003 portant constitution d'un conseil d'enquête.	468

Ministère de la Justice

Actes Divers

24 novembre 2003	Arrêté n° R - 01879 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.	468
24 novembre 2003	Arrêté n° R - 01880 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.	669
24 novembre 2003	Arrêté n° R - 01881 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.	669
24 novembre 2003	Arrêté n° R - 01882 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.	669

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Réglementaires

02 novembre 2003	Arrêté n° R - 01815 rapportant certaines dispositions de l'arrêté n°010 du 6 janvier 2002.	669
------------------	--	-----

Ministère des Finances

Actes Divers

03 décembre 2003	Arrêté n° 324 portant titularisation de certains administrateurs des régies financières stagiaires en service au Ministère des Finances.	670
------------------	--	-----

Ministère de la Fonction Publique, et de l'emploi

Actes Divers

10 novembre 2003	Arrêté n° 0311 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire.	
11 novembre 2003	Arrêté n°0312 portant nomination et titularisation d'un ingénieur des travaux.	671

Ministère chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation Islamique et de l'Enseignement Originel

Actes Divers

3 décembre 2003	Décret n°2003 - 077 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques.	671
-----------------	---	-----

III - TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION
IV - ANNONCES

**II - DECRETS, ARRETES, DECISIONS,
CIRCULAIRES**

**Ministère des Affaires Etrangères et de
la Coopération**

Actes Divers

Décret n°109 - 2003 du 27 Novembre 2003 portant nomination de deux chefs de missions.

Article premier - Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent, sont à compter du 19/11/2003 nommes conformément aux indications ci - après :

*Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire de la République
Islamique de Mauritanie en Syrie avec
résidence à Damas*

- Monsieur Ahmed ould Sid'Ahmed, Mle 47743 T, professeur

*Consul général de la République Islamique
de Mauritanie au Royaume d'Arabie
Saoudite :*

- Monsieur Cheikh Sid'Ahmed El Bekaye ould Hamadi, mle 64498 G, administrateur auxiliaire précédemment consul général de la République Islamique de Mauritanie au Royaume du Maroc.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Décret n°2003 - 078 du 3 décembre 2003 portant nomination de deux consuls généraux.

Article premier - Les fonctionnaires et agents dont les noms suivent, sont à compter du 15/10/2003 nommes conformément aux indications ci - après :

*Consul général de la République Islamique
de Mauritanie à Niamey (République du
Niger)*

- Monsieur Mohamed El Moctar ould Etawel Oumrou, mle 95717 P,

administrateur civil, précédemment 1er conseiller à Sana'a.

*Consul Général de la République
Islamique de Mauritanie à Casablanca
(Royaume du Maroc)*

Monsieur Mohamed ould Mohamed Aly (N/Affilié à la FP), précédemment consul général à Djeddah.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Défense Nationale

Actes Divers

Décret n°111 - 2003 du 1er décembre 2003 portant acceptation de démission d'un officier de l'Armée Nationale.

Article premier - La démission du lieutenant Mohamed ould Ahmed, Mle 93306 est acceptée à compter du 23 janvier 2003.

Article 2 - L'intéressé est rayé des contrôles de l'armée active à compter de la date d'acceptation de sa démission, il réunit à la même date 8 ans, 03 mois et 22 jours de service.

Article 3 - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n°112 - 2003 du 1er décembre 2003 portant radiation d'officiers des cadres de l'Armée Active.

Article premier - Les officiers dont les noms et matricules suivent, arrivant à la fin de leurs périodes de disponibilité, sont rayés des cadres de l'armée active pour compter des dates ci - après :

Nom & prénom	Grade	Mle	date de radiation	durée de service
Mohamed Said o/ Ahmedou	Cne	801199	14/11/2002	17ans, 01 mois, 13 jours
Lemrabott o/ Mohamed El Moctar	Cne	78912	02/12/2002	22 ans, 02 mois, 1 jour
Mohameden o/ Lemrabott	Cne	82640	02/12/2002	18 ans, 2 mois, 16 jours
Izid Bih o/ Izid Bih	Cne	751048	13/02/2003	24 ans, 04 mois, 12 jours
Mohamdy o/ Mahadh	Cne	86164	13/02/2003	17 ans, 4 mois, 12 jours

Article 2 - Leurs admissions à la retraite seront prononcées par décision du Ministre de la Défense Nationale.

Article 3 - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n°113 - 2003 du 1^{er} décembre 2003 portant nomination d'un élève - officier au grade de sous - lieutenant d'active de l'Armée Nationale.

Article premier - L'élève officier d'active El Hacemould Cheikhani, Mle 96588 de la section air, est nommé au grade de sous - lieutenant de l'Armée Nationale à compter du 30 mai 2002.

Article 2 - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décret n°114 - 2003 du 1^{er} décembre 2003 portant mise à la retraite d'office d'un officier de l'Armée Nationale par mesure disciplinaire.

Article premier - Le commandant Mohamed El Moctarould Habib, Mle 82638 est mis à la retraite d'office par mesure disciplinaire à compter du premier avril 2002.

Il est rayé des contrôles de l'armée active à compter de cette date.

Article 2 - A cette date, l'intéressé totalise 17 ans, 06 mois et 15 jours de service.

Article 3 - Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Décision n° 640 du 11 novembre 2003 portant modification de la décision n°0060 du 21 octobre 2003 portant constitution d'un conseil d'enquête.

Article premier - La décision n°0060 du 21 octobre 2003 portant constitution d'un conseil d'enquête est modifiée en son article 2 ainsi qu'il suit :

président : au lieu du capitaine Mohamed Ahidould Toueilib en service à l'EHR

lire : capitaine Deyould Bambaould Yezid en service au G.S.I.G.N.

Le reste sans changement.

Article 2 - Le chef d'Etat - Major de la Gendarmerie Nationale est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Journal Officiel.

Ministère de la Justice

Actes Divers

Arrêté n° R - 01879 du 24 novembre 2003 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.

Article premier - La libération conditionnelle est accordée pour compter de la date de signature du présent arrêté au détenu Sidi Mohamedould Ethmane écroué à la prison civile de Nouakchott RP

n°583/03 en date du 16/07/2003 pour vol et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à 5 ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales, le Wali de la Wilaya de Nouakchott et le Procureur de la République du Tribunal de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° R - 01880 du 24 novembre 2003 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.

Article premier - La libération conditionnelle est accordée pour compter de la date de signature du présent arrêté au détenu Abdarrahmane ould Abdel Aziz écroué à la prison civile de Nouakchott RP n°2001/374 en date du 05/04/2001 pour utilisation des stupefiants et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à 3 ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales, le Wali de la Wilaya de Nouakchott et le Procureur de la République du Tribunal de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° R - 01881 du 24 novembre 2003 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.

Article premier - La libération conditionnelle est accordée pour compter de la date de signature du présent arrêté au détenu Mahfoudh ould El Ide écroué à la prison civile de Nouakchott RP n°076/02 en date du 22/01/2002 pour vol et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à 3 ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales, le Wali de la Wilaya de Nouakchott et le Procureur de la République du Tribunal de

Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n° R - 01882 du 24 novembre 2003 accordant la libération conditionnelle pour un détenu.

Article premier - La libération conditionnelle est accordée pour compter de la date de signature du présent arrêté au détenu Aziz ould Ehmeïde écroué à la prison civile de Nouakchott RP n°059/02 en date du 17/01/2002 pour vol et condamné par la Cour Criminelle de Nouakchott à 5 ans de prison ferme.

Article 2 - Le Directeur de l'Administration Pénitentiaire et des Affaires Pénales, le Wali de la Wilaya de Nouakchott et le Procureur de la République du Tribunal de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications

Actes Réglementaires

Arrêté n° R - 01815 du 02 novembre 2003 rapportant certaines dispositions de l'arrêté n°010 du 6 janvier 2002.

Article premier - Les dispositions de l'article 3 (1.5) de l'arrêté n°010 du 6 janvier 2002 relatives à l'affectation du marché de la SOCIM à la Commune de Tevragh - Zeina sont rapportées.

Article 2 - Elles sont remplacées par les dispositions suivantes: le terrain sis au quartier de la SOCIM destiné à abriter un marché est incorporé dans le domaine public artificiel de l'Etat.

Article 3 - Le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications et le Président de la Communauté Urbaine de Nouakchott sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel.

Ministère des Finances

Actes Divers

Arrêté n° 324 du 03 décembre 2003 portant titularisation de certains administrateurs des régies financières stagiaires en service au Ministère des Finances.

Article premier - Les administrateurs des régies financières stagiaires dont les noms suivent, sont, à compter du 13 août 2002, titularisés administrateurs des régies financières, AC I A.N. conformément aux indications ci - après :

1^o Administrateur des Régies Financières de 2^{ème} grade, 1^{er} échelon (indice 760)

- Lemrabott ould Seyid, 66558 U, administrateur des Régies Financières, stagiaire de 2ème grade, 1er échelon (indice 760) depuis le 13/08/2001.

2^o Administrateur des Régies Financières de 2^o grade, 2^o échelon (indice 900)

- Abdel Khader ould Mohamed Mahmoud, 12442 Y, administrateur des régies financières, stagiaire de 2^o grade, 2^o échelon (indice 900) depuis le 13/08/2001

- Mohamed Yahya Ould Mohamed Yahya, 12442 Y, administrateur des régies financières, stagiaire de 2^o grade, 2^o échelon (indice 900) depuis le 13/08/2001.

- Tar ould Sid'El Moustaphe, 48459 X, administrateur des régies financières, stagiaire de 2^o grade, 2^o échelon (indice 900) depuis le 13/08/2001

- Mohamed Ahid ould Sidi Mohamed, 54983N administrateur des régies

financières, stagiaire de 2^o grade, 2^o échelon (indice 900) depuis le 13/08/2001.

3^o Administrateur des Régies Financières de 2^o grade, 3^o échelon (indice 1010)

Mohamed Nouh ould Mohamed El Hacem, 16512 X administrateur des régies financières, stagiaire de 2^o grade, 3^o échelon (indice 1010) depuis le 13/08/2001

Mohamed Vall ould Ahmedou, 46289 N, administrateur des régies financières, stagiaire de 2^o grade, 3^o échelon (indice 1010) depuis le 13/08/2001.

4^o Administrateur des Régies Financières de 2^o grade, 4^o échelon (indice 1050)

- Mohamed El Moktar ould Makhtour, 54886 H administrateur des régies financières stagiaire de 2^o grade, 4^o échelon (indice 1050) depuis le 13/08/2001.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère de la Fonction Publique, et de l'emploi

Actes Divers

Arrêté n° 0311 du 10 novembre 2003 portant nomination d'un administrateur civil stagiaire.

Article premier - Monsieur Sow Samba Feto né le 31/12/1963 à Kankossa, administrateur auxiliaire à l'universite de Nouakchott depuis le 1/09/1987, nommé chef de service du contrôle de la légalité au Secrétariat Général du Gouvernement depuis le 26/03/2003, titulaire de la Maîtrise en Droit de l'Université de Nouakchott et de l'Attestation de stage de

l'Université Gaston Berger de Saint - Louis au Sénégal, est, à compter du 26/03/2003 nommé administrateur civil stagiaire, 2^o grade, 2^o échelon (indice 900) AC néant.
Durée stage : un an.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Arrêté n°0312 du 11 novembre 2003 portant nomination et titularisation d'un ingénieur des travaux.

Article premier - Monsieur Mohamed Vallould Lella, Mle 57524A, Moniteur du développement Rural auxiliaire, 1er groupe, 2^o échelon depuis le 25/11/1989, titulaire de l'Attestation de conducteur de l'Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricole de Kaédi (ENFVA) et du diplôme de spécialité de Faune (cycle B) de l'Ecole pour la Formation de Spécialistes de la Faune de Garoua (cycle B) au Cameroun est, à compter du 26/05/2003, nommé et titularisé ingénieur des travaux de l'économie rurale de 2^o grade, 1er échelon (indice 620) AC néant.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel.

Ministère chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation Islamique et de l'Enseignement Originel

Actes Divers

Décret n°2003 - 077 du 3 décembre 2003 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques.

Article premier - Monsieur El Yedalyould El Hadj Ahmed, conseiller technique du

Ministre chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation Islamique et de l'Enseignement Originel est nommé président du conseil d'administration de l'Institut Supérieur d'Etudes et de Recherches Islamiques pour une durée de trois ans.

Article 2 - Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret et notamment certaines dispositions du décret n°003/03 du 14 janvier 2003 concernant le président du conseil d'administration.

Article 3 - Le Ministre chargé de la Lutte contre l'Analphabétisme, de l'Orientation Islamique et de l'Enseignement Originel est chargé, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

III- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

AVIS DE BORNAGE

Le 30/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dar Naim/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (04a et 96ca), connu sous le nom du lot 2002 bis ilot H.23, et borné au nord par une rue s/n, à L'Est par les lots s/n, au sud par la route de l'espoir et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Ahmed Ould Daba Ould Eyih suivant réquisition du 21/09/2003, n° 1970.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (01a et 80ca).

connu sous le nom du lot 696 Ilot B. Carrefour. et borné au nord par le lot 697. à L'Est par une rue s/n. au sud par le lot 695 et à l'ouest par les lots 390 et 691.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mohamed Ould Mein

suivant réquisition du 30/08/2003, n° 1462.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (02a et 85ca), connu sous le nom des lots 186 et 188 Ilot C. Carrefour. et borné au nord par une rue s/n. à L'Est par les lots 187 et 189, au sud par le lot 184 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Eteyib Ould Salem

suivant réquisition du 30/08/2003, n° 1458.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (01a et 44ca), connu sous le nom du lot 840 Ilot C. Carrefour. et borne au nord par une rue s/n. à L'Est par le lot 838, au sud par le lot 841 et à l'ouest par le lot 842

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Nagi Ould Mohamed Ould Hamoud

suivant réquisition du 30/08/2003, n° 1459.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (02a et 40ca), connu sous le nom des lots 2049 et 2051 Ilot C. Extension Carrefour. et borné au nord par une rue s/n. à L'Est par une rue s/n, au sud par les lots 2050 et 2052 et à l'ouest par le lot 2048.

Dont l'immatriculation a été demandée par La Dame Khadaja Mint Ahmed Salem

suivant réquisition du 13/07/2003, n° 1480.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (03a et 00ca), connu sous le nom des lots n°s 606 et 607 Ilot H.7 Dar Naim, et borné au nord par les lots 608, 609 et 610, au sud par les lots 604 et 605 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Slama Ould Hamoud

suivant réquisition du 30/08/2003, n° 1460.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister, ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures, 30 MN DU MATIN, Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (01a et 20ca), connu sous le nom du lot 1548 Ilot Secteur 6. Arafat. et borné au nord par le lot 1550. à L'Est par les lots 1546 et 1549, au sud par le lot 1547 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par La Dame Savia Mint Moltamed Salem

suivant réquisition du 27/08/2003, n° 1467.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures. 30 MN DU MATIN. Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (01a et 80ca). connu sous le nom du lot 3822 Ilot Secteur 7. Extension, et borné au nord par une rue s/n , à L'Est par le lot 3824, au sud par le lot 3841 et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Hamoud Ould Sidi

suivant réquisition du 30/08/2003. n° 1457.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE BORNAGE

Le 15/12/2003 à 10 heures. 30 MN DU MATIN. Il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Toujouninc/ Wilaya de Nouakchott consistant en un TERRATN de forme rectangulaire d'une contenance de (03a et 30ca). connu sous le nom des lots n°s 185 et 187 ilot PK.8 Toujounine. et borné au nord par une rue s/n , à L'Est par les lots 186 et 183, au sud par une rue s/n et à l'ouest par une rue s/n.

Dont l'immatriculation a été demandée par le Sieur Mohamed Mahmoud Ould Saleck

suivant réquisition du 30/08/2003. n° 1461.

Toute personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier .

LE CONSERVATEUR DE LA PROPRIETE FONCIERE

AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION CONSERVATION DE LA PROPRIETE ET DES DROITS FONCIERS

Au Livre foncier du cercle du Trarza ...

Suivant réquisition, n° 1981 déposée le 15/12/2003 . Le Sieur Benate Jemal Ould Boubacar Ould Ebe Aly

Il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza, d'un immeuble urbain bâti,

consistant en un terrain de forme rectangulaire, d'une contenance totale de (01ar et 50ca). situé à Arafat/ Wilaya de Nouakchott, connu sous le nom du lot n° 862 Ilot C. Carrefour, et borné au nord par le lot 864, à l'est par le lot 863, au sud par le lot 864 et à l'ouest par une rue s/n.

il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation , es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de lre instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

IV - ANNONCES

RECEPISSE N° 0180 du 04 Décembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Organisation Mauritanienne pour la Préservation de l'Environnement et la Lutte Contre la Désertification »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Sabar Ould Brahim

Secrétaire Général : Ebhoum Ould El Bar

Trésorier : Hadih Ould Maouloud.

RECEPISSE N° 0177 du 01 Décembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association pour le Développement de l'Homme et de la Nature »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des

Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Président : Galô Yerô Sané

Secrétaire Général : Saw Samba Fétô

Trésorier : Dia Saydou Thiélel.

RECEPISSE N° 0181 du 09 Décembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «O.N.G Supports »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF

Présidente: Aichetou Mint Sidi Mohamed Ould Jiddane

Secrétaire Général : Sidi Mohamed Ould Ammi

Trésorier : Cheikhna Ould Hamed.

RECEPISSE N° 0148 du 16 Septembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association de l'Enfance Pauvre »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé

de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts Sociaux

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU

EXECUTIF

Président : Habssa Diop

Secrétaire Général : Mohamed Ould Ahmed

Trésorier : Ahmed Ould Sghir.

RECEPISSE N° 0176 du 06 Novembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Organisation Mauritanienne pour la Protection et l'Insertion des Filles de la Rue dans la vie Active »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts Sociaux

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU

EXECUTIF

Présidente : El Megboula Mint Leeweysy

Secrétaire Générale: El Izza Mint Mohamed Vadel

Trésorière : Fatimetou Mint Hmeida.

RECEPISSE N° 0156 du 05 Octobre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association pour le Développement et la Lutte Contre la Pauvreté »

Par le present document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des

Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU

EXECUTIF

Présidente : Rabia Mint Abdi

Secrétaire Général : Moustapha Ould Youba

Trésorière : Kleythima Mint El Moustapha.

RECEPISSE N° 0143 du 07 Septembre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Fédération Mauritanienne de Scrabble »

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Sport

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU

EXECUTIF

Président : N'Diaye Aly

Secrétaire Général: El Hassen Ould M'Boyrick

Trésorière : Dieng Moussa Gaye.

RECEPISSE N° 0174 du 20 Octobre 2003 portant déclaration d'une association dénommée «Association du Travail pour le Sauvegarde et le Développement de l'arrondissement de Hamed (Saha Wessalam)»

Par le présent document, Monsieur Kaba Ould Alewa Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications délivre aux personnes désignées ci - après, le récépissé de déclaration de l'association citée ci - dessus.

Cette association est régie par la loi 64-098 du 09 Juin 1964 et ses textes modificatifs notamment la loi 73-007 du 23 Janvier 1973 et la loi 73 - 157 du 02 Juillet 1973 sur les Associations.

BUT DE L'ASSOCIATION :

Buts de Développement

Siège de l'Association : Nouakchott

Durée de l'Association : indéterminée

COMPOSITION DU BUREAU

EXECUTIF

Président : Baba Ould bey Abd

Secrétaire Général : Moctar Ould Salimou

Trésorière : Ahmed Taleb Ould Ahmed.

Avis de Perte

IL set porte a la connaissance du public, la perte du titre foncier n°2613 du Cercle du Trarza, objet du lot n°76 de L'ilot D. Sebkhha appartenant à Madame Daro Ba./.

LE NOTAIRE

Avis de Perte

IL set porte a la connaissance du public, la perte du titre foncier n°171 de la Bai du Lévrier, objet des lots n°s9 et 10 de L'ilot Front de Mer appartenant au Sieur AHMED BEZEID OULD ABDEL VETTAH.

LE NOTAIRE

Avis de Perte

IL est porté a la connaissance du public, la perte de deux titres fonciers n°3990 du Cercle du Trarza, objet du lot n°2 de L'ilot Abattoir et n°6695 du Cercle du Trarza, objet du lot n°417 de L'ilot K. Sebkhha appartenant a Monsieur Diop Abdoul Hamet./.

LE NOTAIRE

<i>AVIS DIVERS</i>	BIMENSUEL <i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i>	ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO
<p>Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel</p> <p>-----</p> <p>L'administration decline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.</p>	<p><i>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO</i></p> <p><i>S'adresser à la direction de l'Édition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott (Mauritanie)</i></p> <p><i>les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire</i></p> <p><i>compte chèque postal n° 391 Nouakchott</i></p>	<p><i>Abonnements . un an</i></p> <p><i>ordinaire 4000 UM</i></p> <p><i>PAYS DU MAGHREB 4000 UM</i></p> <p><i>Etrangers .5000 UM</i></p> <p><i>Achats au numéro / prix unitaire 200 UM</i></p>
<p>Edité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition</p> <p>PREMIER MINISTERE</p>		